

.....

**2BPOLY**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 20 000 euros**  
**Siège social : 27 Allée du Roussillon**  
**Bâtiment Le Cornélien**  
**31770 COLOMIERS**  
**Société en cours de constitution**  
**RCS TOULOUSE**

.....

<b>NOMINATION DES GERANTS</b>
-------------------------------

Les soussignés :

**La Société OPTIBG**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 340 000 euros,  
Dont le siège social est sis 27 Allée du Roussillon,  
Bâtiment Le Cornélien 31770 COLOMIERS  
Immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 812 096 246,  
Représentée par son Gérant en exercice Monsieur Benoit GERS

**ET**

**La Société BP INVEST**

Société par actions simplifiée au capital de 405 910 euros,  
Dont le siège social est sis 9 Résidence Les Orangers 66 300 SAINT-JEAN-LASSEILLE  
Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 947 976 767,  
Représentée aux présentes par son Président en exercice Monsieur Bertrand PARGUEL

Seuls associés de la Société 2BJP en cours de constitution se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société, ce même jour pour désigner d'un commun accord les premiers gérants

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

**PREMIERE - NOMINATION DES GERANTS**

Les soussignés nomment en qualité de co-gérants de la Société et pour une durée illimitée :

Monsieur Bertrand PARGUEL né le 9 mai 1984 à MONTPELLIER, de nationalité française,  
demeurant 9 Résidence Les Orangers 66300 SAINT-JEAN-LASSEILLE,

**ET**

Monsieur Benoît GERS né le 12 octobre 1976 à TOULOUSE, de nationalité française,

demeurant 21B chemin du Grillou 31170 TOURNEFEUILLE.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Les Gérants déclarent accepter les fonctions de Gérant qui viennent de leur être confiées. Ils affirment n'exercer aucune autre fonction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale.

### **DEUXIÈME - POUVOIRS DES GERANTS**

Les Gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

### **TROISIÈME - REMUNERATION DES GERANTS**

Les associés décident que pendant le premier exercice de la société et tant qu'une nouvelle décision contraire ne sera pas intervenue entre eux, les gérants ne seront pas rémunérés mais auront droit au remboursement de leurs frais sur justificatifs.

### **QUATRIÈME - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS**

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

#### **Signature électronique**

La signature des présentes décisions unanimes relatives à la nomination des gérants prises par les associés fondateurs de la société 2BPOLY a été opérée en la forme « électronique » via la plateforme de signature en ligne du CBN « E-acte sous signature privée » sous l'administration de Maître Marco-Boscary

**Signatures électroniques des associés validant la nomination des gérants via e-actes sous signature privée (plateforme CNB avocats)**

**Document signé :** Nomination Grants - 2BPOLY\_A-90210-0911.pdf

**Nombre de pages du document :** 3      **Signatures :** 2

**Réf:** A-90210-0911

**Emetteur :**

Nathalie MARCO-BOSCARY  
avocat@marco-boscary.fr

Signé par	Signature
Benoît Gers (Représentant de Optibg)	
Bertrand Parguel (Représentant de Bp invest)	

**Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"**